

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Délibération	
N° 18.206.1	
En exercice	37
Présents	28
Votants	34
Pour	27
Contre.....	0
Abstention.....	7

<p>POLE RESSOURCES SERVICE FINANCES</p> <p>BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT TRANSFERT DE LA COMMUNE DE VENDRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE DES RESULTATS 2017 D'INVESTISSEMENT</p>

Date de la convocation : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit
Et le 19 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

28 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

3 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS.

Secrétaire de séance : madame Cathy LIMORTE.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

**Budgets annexes eau et assainissement – Transfert de la commune de Vendres à la
Communauté de communes La Domitienne des résultats 2017 d'investissement**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le transfert de la compétence *Eau* au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le transfert de la compétence *Assainissement* au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le budget primitif voté le 28 mars 2018 ;

Vu le budget supplémentaire voté le 4 juillet 2018 ;

Vu le rapport de la CLECT du 19 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 18.140.1 du 26 septembre 2018 de la Communauté de communes La Domitienne relative au transfert des résultats 2017 de la commune de Vendres ;

Considérant que, dans le cadre de la prise des compétences *Eau* et *Assainissement* au 1^{er} janvier 2018, les budgets annexes dédiés des communes de La Domitienne sont clos au 31 décembre 2017 (hors dispositif de gestion transitoire) ; que les communes membres doivent décider avant la fin de l'année 2018 du devenir des résultats ; qu'elles peuvent en effet décider de les transférer à la Communauté de communes, notamment pour assurer la continuité des programmes d'investissement qu'elles ont engagés ; que, néanmoins, il ne s'agit que d'une faculté et non d'une obligation ;

Considérant que, pour équilibrer le budget analytique et, notamment, financer – sous réserve des capacités budgétaires – l'ensemble des investissements voulus par les communes membres, le transfert de tout ou partie de leurs excédents est devenu nécessaire ;

Considérant, par conséquent et après concertation entre la Communauté de communes et les communes membres, qu'il est proposé un transfert des compétences *Eau* et *Assainissement* à La Domitienne limité aux résultats d'investissements, complétés de tout ou partie du résultat de fonctionnement pour les communes ne couvrant pas le déficit des reports transférés à La Domitienne via leur excédent d'investissement ; qu'à défaut d'une délibération communale concordante, la Communauté de communes La Domitienne supportera les seuls investissements finançables par les excédents budgétaires analytiques dégagés ;

Considérant qu'à la délibération n° 18.140.1 du 26 septembre 2018, la Commune de Vendres n'a pas répondu par une délibération concordante ;

Considérant que, s'agissant de la commune de Vendres, les résultats de clôture des budgets annexes de l'*Eau* et de l'*Assainissement* sont repris à son budget principal pour les montants suivants :

budget annexe de l'Eau	
montant de l'excédent de fonctionnement	47 424,25€
montant de l'excédent d'investissement	307 664,96 €
total	355 089,21 €

budget annexe de l'Assainissement	
montant de l'excédent de fonctionnement	213 445,23 €
montant de l'excédent d'investissement	747 623,44 €
total	961 068,67 €

Considérant que les montants des crédits proposés au reversement à la Communauté sont les suivants :

budget annexe de l'Eau	
montant de l'excédent de fonctionnement	0€
montant de l'excédent d'investissement	42 711.82€
total	42 711.82€

budget annexe de l'Assainissement	
montant de l'excédent de fonctionnement	0€
montant de l'excédent d'investissement	558 313.32€
total	558 313.32€

Considérant que les crédits correspondants à la reprise des résultats de clôture puis au reversement à la Communauté sont inscrits au budget principal de la commune ; qu'il est sollicité une délibération concordante de la Communauté et de la commune pour procéder aux reversements ad hoc d'ici au plus tard le 31 décembre 2018 ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour, 7 abstentions et 0 voix contre),

I. APPROUVE le transfert de la commune de Vendres à La Domitienne des résultats 2017 de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

II. PRECISE que les montants concernés sont les suivants :

budget annexe de l'Eau	
montant de l'excédent de fonctionnement	0€
montant de l'excédent d'investissement	42 711.82€
total	42 711.82€

budget annexe de l'Assainissement	
montant de l'excédent de fonctionnement	0€
montant de l'excédent d'investissement	558 313.32€
total	558 313.32€

III. RAPPELLE qu'une délibération concordante de la commune est requise pour procéder au reversement.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_20